



**COMMUNE
DE SALVAGNAC**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SALVAGNAC**

N° 2026.07

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le

ID : 081-218102762-20260322-DEL_2026_07-DE



L'an deux mil vingt-six, le 22 mars à 11h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Fabien FENESTRE, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Quorum : 8

Présents : 15

Votants : 15

Procurations : 0

Absents : 0

Présents : M. FENESTRE Fabien, M. LOGER Maxime, Mme ALBAULT Edwige, M. MIRAMOND Bernard, Mme TARRIERE Val, M. GERAUD Yves, Mme BENESCHI Isabelle, Mme AUBERTIN Sonia, M. SEGUIGNES Yannick, M. DELAUNÉ Mickaël, M. MAURUC Pascal, Mme ROBERT-LAFON Marylène, Mme LAFON Audrey, M. GAILLARD Yannick, Mme BLOMME Léa.

Absent ayant donné procuration :

Date de convocation :

18/03/2026

Absents :

Date d'affichage :

18/03/2026

Secrétaire de séance : M. Maxime LOGER

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

VU les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

CONSIDERANT qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

TOUTEFOIS, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont candidats au poste de titulaire :

M. LOGER Maxime

M. Yves GERAUD

Mme Isabelle BENESCHI

Sont candidats au poste de suppléant :

Mme Edwige ALBAULT

M. Bernard MIRAMOND

M. Mickaël DELAUNÉ

Sont donc désignés en tant que :

Délégués titulaires

M. LOGER Maxime

M. Yves GERAUD

Mme Isabelle BENESCHI

Délégués suppléants

Mme Edwige ALBAULT

M. Bernard MIRAMOND

M. Mickaël DELAUNÉ

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le

ID : 081-218102762-20260322-DEL_2026_07-DE



Le Maire,
CERTIFIE sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet
acte qui sera affiché ce jour au
siège de la collectivité
INFORME que la présente
délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
administratif de Toulouse,
dans un délai de 2 mois à
compter de sa publication et
de sa réception par le
représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme et exécutoire,

Le Maire,



Fabien FENESTRE

Le Secrétaire de Séance,

Maxime LOGER